Formulaire de demande de communication de données confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS
Accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS

Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : ~~Statbel/IBSA/IWEPS/VSA~~[1]

Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. 4, 7 RGPD) ou du représentant légal[2]
Fonction : ~~Administrateur général,~~ Directrice, ~~Directeur général, Statisticien en chef~~[1]
Nom : ROMAIN
Prénom : Astrid
Adresse : Rue de Namur 59 1000 Bruxelles
Tél. : [redacted]
E-mail [redacted]

A compléter en cas de sous-traitance
Nom du sous-traitant :
Adresse du sous-traitant :
Durée de la sous-traitance :
Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe[1]
Contrat de confidentialité à joindre
Tél. :
Fax :
E-mail :

Le Responsable de traitement ou le représentant légal atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Finalités du traitement

1/ Base légale (licéité du traitement par l'autorité statistique)

- Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux ;
- Protocole-cadre relatif aux modalités de communication de données à caractère personnel de Statbel vers l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) 2020/042c ;
- Ordonnance du 3 avril 2014 relative à la statistique régionale ;
- Arrêté du 26 novembre 2015 relatif à la coordination de la statistique régionale et au fonctionnement de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse ;
- Défi statistique n°1 « mesurer la qualité du cadre de vie » du Programme statistique pluriannuel 2023-2026 de l'IBSA, qui vise notamment à caractériser le logement bruxellois (plus d'info : https://ibsa.brussels/actualites/l-ibsa-publie-le-programme-statistique-pluriannuel-bruxellois-2023-2026) ;
- Service Level Agreement concernant le développement de statistiques basées sur la base de données des baux enregistrés.

[1] Biffer les mentions inutiles.
[2] Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution, le GDPR EU-2016/679 et la loi du 30 juillet 2018).

2/ Mission de l'autorité statistique

Les missions de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse lui sont confiées par l'Arrêté du 26 novembre 2015, à savoir :
- doter la Région de Bruxelles-Capitale d'un système de données quantitatives sérielles ;
- doter la Région de Bruxelles-Capitale d'outils destinés à l'analyse socio-économique ;
- réaliser des analyses socio-économiques et de prospective macro-économique ;
- mettre à disposition du public les statistiques et les résultats des analyses de l'Institut, dans le respect des conditions énoncées par l'article 7 de l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à la statistique régionale ;
- représenter la Région de Bruxelles-Capitale auprès des instances statistiques et économiques régionales et nationales ;
- évaluer des politiques publiques à la demande du Gouvernement.

3/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis

Il s'agit d'une **demande de prolongation de la demande 2020/085** qui s'effectue dans le cadre des missions de l'IBSA. Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux de la demande initiale, à savoir :
- développer l'offre de statistiques publiques et d'indicateurs sur le marché locatif bruxellois ;
- réaliser des analyses socio-économiques ou des évaluations de politiques publiques sur le marché locatif bruxellois et son positionnement au sein du contexte belge ;
- participer à la gestion du système statistique belge, notamment dans le cadre du SLA « développement de statistiques basées sur la base de données des baux enregistrés ».

Elle s'inscrit également dans le premier défi du Programme statistique 2023-2026 de l'IBSA, « mesurer la qualité du cadre de vie », qui vise notamment la caractérisation du prix du logement bruxellois.

Pour certaines analyses, un couplage entre les données des baux et d'autres bases de données, comme le Cadastre et le Registre national, est nécessaire au niveau individuel afin d'obtenir des informations plus complètes, correctes ou supplémentaires (par exemple, des données supplémentaires/plus correctes pour l'identification des baux en cours ou des caractéristiques supplémentaires sur les logements ou sur les locataires et les propriétaires) ou à des fins d'analyses très spécifiques (comme l'analyse des changements de logement des locataires). Ces couplages seront réalisés par Statbel. L'IBSA souhaite uniquement recevoir le résultat. Les données pourraient également être utilisées dans des modèles.

Les données sont demandées pour toute la Belgique.

Les résultats de ces traitements ne seront publiés que sous forme agrégée, sous forme de tableaux statistiques et d'indicateurs, de graphiques ou de cartes sur les sites web de l'IBSA et/ou seront utilisés dans les différentes publications/analyses de l'IBSA et/ou seront utilisés pour répondre aux questions des utilisateurs. Ces productions servent également à répondre aux questions des autorités de la Région de Bruxelles-Capitale et à les soutenir ainsi dans la prise de décision, y compris pour la politique du logement de la Région. Le marché locatif est un domaine politique important, voir la Déclaration de politique générale 2019-2024 du Gouvernement bruxellois.

Un aperçu des questions reçues et des réponses données sera conservé sur le serveur de l'IBSA.

Les règles statistiques relatives à la divulgation des données seront toujours respectées.

L'IBSA traitera ces données annuellement, afin de pouvoir établir des statistiques et des analyses annuelles et ainsi continuer à monitorer la situation du marché locatif.

Durée de conservation des données[3]
10 années après la réception du set de données.
Destruction de l'ensemble de données reçues/tous les sets de données reçus dans le cadre de cette demande au plus tard :
10 années après la réception du dernier set de données.

[3] A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

Une prolongation de la période de conservation est demandée pour les données reçues dans le cadre de la **demande 2020/085**, pour les années de référence 2007 à 2023 incluses. Ces données seront détruites dans 10 ans après la réception du dernier set de données de la présente demande.

Les données sérielles, globales et anonymes produites, ainsi que les indicateurs construits seront conservés de manière illimitée.

Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données

La durée du traitement et de la conservation des données est limitée au temps nécessaire pour produire les données sérielles, globales et anonymes. Cette période de conservation de 10 ans est nécessaire pour établir les hypothèses et en vérifier la validité au cours des années suivantes.

Délai(s) souhaité(s) pour la réception des données

De préférence, communication des données dès qu'elles sont disponibles. Ceci est valable pour chacun des sets de données demandés séparément.
La première année de réception des données **dans le cadre de la prolongation de la demande 2020/085** est 2025, dès que les données sont disponibles, avec les données relatives à la période de référence 2007 à 2025 (set de données partiel pour cette dernière année en cours). La dernière année de réception des données sera l'année 2035, avec les données jusqu'à l'année de référence 2034 (année complète).

Personne de contact au sein de l'autorité statistique auprès de laquelle les données sont demandées

Pieter Dewitte

Description détaillée des données

Les données demandées proviennent de la base de données des baux immobiliers du SPF Finances portant sur l'ensemble de la Belgique, couplée avec certaines données du Cadastre sur les logements, du Registre National pour les locataires et du Registre National ou de la base de données DBRIS pour les propriétaires bailleurs.

La présente demande de données **prolonge la demande de données 2020/085** qui porte sur la période de référence 2007 à 2023.

L'IBSA souhaite toujours recevoir toutes les variables qui se trouvent dans la base de données des baux immobiliers. Si de nouvelles variables sont ajoutées à la base de données des baux immobiliers à l'avenir, la présente demande les couvrira également.

En outre, l'IBSA souhaite que le code d'identification pseudonymisé du locataire, du propriétaire et de l'adresse soit le même dans tous les fichiers afin qu'ils puissent être reliés l'un à l'autre. Le but est de pouvoir suivre la trajectoire d'un individu et donc de pouvoir suivre un individu longitudinalement, par exemple, comme mentionné supra, dans la cadre d'une étude sur les changements de logement des locataires.

Enfin, l'IBSA souhaite également recevoir le lien avec le secteur statistique de toutes les adresses, afin de pouvoir établir des études et des statistiques au niveau infracommunal.

Catégorie(s) de personnes impliquées : Toutes les personnes louant ou mettant en location un logement en Belgique pour lequel le contrat de bail est enregistré dans la base de données des baux immobiliers du SPF Finances.

Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel *(facultatif, destiné au registre de traitement de l'autorité statistique)* : Données familiales, Données socio-économiques, Identifiant du contrat de bail pseudonymisé, Date du contrat, Date du début du bail, Durée du bail, Date d'enregistrement du contrat de bail, Montant du loyer, Fréquence de paiement du loyer, Montant des charges, Fréquence de paiement des charges, Superficie du logement, Année de construction du logement, Type de logement.

Type de données : données administratives issues de diverses bases de données administratives dont le Registre national

☒ Données à caractère personnel

☒ Données d'entreprises dont certaines données sont considérées comme des données à caractère personnel

☒ Données d'entreprises qui ne sont *pas* considérées comme des données à caractère personnel

Confidentialité des données :

☐ Données avec identification directe: **Motivez pourquoi les données avec identification directe sont nécessaires.**

☒ Données pseudonymisées (= sans identification directe)

☒ Les *numéros pseudo* des données demandées doivent être *identiques* aux numéros pseudo des données déjà reçues relatives à la demande 2020/085, afin qu'un couplage correct des données au sein de l'autorité statistique soit possible (p.ex. pour une enquête longitudinale).

☐ Données agrégées confidentielles

Période(s) de référence : Les données sont demandées pour les années de référence sont 2024 à 2034 incluses. Les années 2007 à 2023 font l'objet de la **demande 2020/085** pour laquelle l'IBSA demande une prolongation via la présente demande. L'IBSA renouvelle la demande pour une durée de 10 ans. La première année de réception des données dans le cadre de la présente demande sera l'année 2025 (dès que les données sont disponibles, avec les données relatives à la période de référence 2007 jusqu'à l'année 2025, année partielle). La dernière année de réception des données sera l'année 2035, avec les données jusqu'à l'année de référence 2034 (année complète).

Fréquence de livraison des données : La première année sur laquelle nous souhaitons obtenir des données est l'année 2007 et les suivantes. Nous souhaitons obtenir chaque année l'historique complet (jusqu'à l'année de référence 2034 incluse).

☒ Nous souhaitons toujours recevoir toutes les variables qui se trouvent dans ces fichiers. La présente demande couvre également de nouvelles variables, *pertinentes* pour notre demande, qui seraient ajoutées à l'avenir aux fichiers.

Liste des variables demandées et preuve pourquoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs statistiques poursuivis décrits ci-dessus (en fonction du principe du RGPD de « minimisation du traitement des données ») : par variable ou cluster de variables.	
Variable ou cluster de variables	**Base de données des baux immobiliers :** ID_CONTR_C : numéro de contrat pseudonymisé à partir de ID_CONTR ID_OND_C : identifiant pseudonymisé à partir de NR_KBO_BCE_CO_NR ID_DEMO_OWNER_C : identifiant pseudonymisé à partir de NR_NAT_REG_NR_OWNER ID_DEMO_RENTER_C : identifiant pseudonymisé à partir de NR_NAT_REG_NR_RENTER ID_ADDR_C : adresse du logement loué pseudonymisée ID_PART : numéro séquentiel pour chaque ligne de ID_CONTR_C DT_ACT : date du contrat DT_STRT : date de début du contrat de bail DT_REG : date d'enregistrement du contrat de bail MS_RENT : montant du loyer CD_DUR_RENT : fréquence de paiement du loyer MS_CHGS : montant des charges CD_DUR_CHGS : fréquence de paiement des charges CD_UNIT_CHGS : devise ou pourcentage dans lequel les charges sont exprimées MS_DUR : durée du bail CD_UNIT_DUR : unité dans laquelle la durée du bail est exprimée CD_ZIP_RENTER : code postal du locataire / logement loué CD_REFNIS_RENTER : code INS du locataire / logement loué CD_ZIP_OWNER : code postal du propriétaire CD_REFNIS_OWNER : code INS du propriétaire MS_AREA : superficie du logement

	CD_UNIT_AREA : unité de la superficie du logement Secteur statistique : pour toutes les adresses énumérées ci-dessus, le couplage avec le secteur statistique.
	L'IBSA souhaite recevoir toutes les variables de la liste ci-dessus qui se réfèrent à une adresse, à une personne ou à une autre variable d'identification possible sous forme anonyme.
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	La base de données des baux immobiliers est une source unique pour l'étude du marché de la location, car c'est la seule base de données contenant les contrats de bail individuels à l'échelle belge. Les données demandées, pseudonymisées, se limitent à celles qui permettent d'atteindre les finalités explicitées ci-dessus. La diffusion ne concerne que des données agrégées, générales et anonymes. Celles-ci sont établies conformément aux procédures habituelles de non-divulgation.
Variable ou cluster de variables	**Cadastre:** Caractéristiques des logements disponibles, telles que le type de logement et l'année de construction.
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Les données du Cadastre complètent les données des contrats de bail. Elles permettent de caractériser les biens loués et constitue une source supplémentaire d'informations relatives aux biens pour suivre et comprendre l'évolution du marché locatif privé. Les données demandées se limitent à celles qui permettent d'atteindre les finalités explicitées ci-dessus.
Variable ou cluster de variables	**Registre national :** Numéro d'identification pseudonymisé du ou des propriétaires / locataires de tous les contrats de bail. Date de naissance et sexe du ou des propriétaires / locataires de tous les contrats de bail. Adresse pseudonymisée, commune, nationalité et taille du ménage à la date de début du contrat de bail pour le(s) propriétaire(s) de tous les contrats de bail. Adresse pseudonymisée, commune, nationalité et taille du ménage à la date de début du contrat de bail pour le(s) locataire(s) et nationalité et taille du ménage à la date à laquelle le(s) locataire(s) emménage(nt) dans le bien loué si cette date diffère de la date de début du contrat de bail. Le type de ménage (LIPRO ou autre typologie si LIPRO est remplacé) du ménage du ou des locataires et du ou des propriétaires de chaque contrat au 1er janvier de l'année suivant l'année au cours de laquelle le contrat de bail a été conclu. Le nombre d'enfants (selon LIPRO) par ménage. L'identification de la date du premier déménagement que le(s) locataire(s) effectue(nt) pour quitter le bien loué, y compris si possible des informations sur l'adresse (pseudonymisée) et la commune dans laquelle le locataire a déménagé. Secteur statistique : pour toutes les adresses énumérées ci-dessus, le couplage avec le secteur statistique.
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Les données du Registre national complètent les données des contrats de bail. Le lien entre la base de données des baux enregistrés avec celle du Registre National permet de caractériser le profil des propriétaires et des locataires. Ce lien est indispensable pour suivre et comprendre l'évolution du marché locatif privé et analyser les tendances qui s'y rapportent. Les données demandées se limitent à celles qui permettent d'atteindre les finalités explicitées ci-dessus.

Variable ou cluster de variables	**Base de données DBRIS :** ID_OND_C : Numéro d'identification pseudonymisé de l'entreprise. CD_NACENIS : Code NACE de l'entreprise au 1er janvier de chaque année depuis 2007 du propriétaire bailleur pour chaque contrat auquel cela s'applique. CD_TYPE_OND : Type d'entreprise au 1er janvier de chaque année depuis 2007 du propriétaire bailleur pour chaque contrat auquel cela s'applique. MS_VESTIGING : Nombre de branches au 1er janvier de chaque année depuis 2007 du propriétaire bailleur pour chaque contrat auquel cela s'applique. MS_WERKENEMERS : Nombre d'employés au 1er janvier de chaque année depuis 2007 du propriétaire bailleur pour chaque contrat auquel cela s'applique. Toutes les données relatives à l'adresse pseudonymisée au 1er janvier de chaque année depuis 2007 du propriétaire bailleur pour chaque contrat auquel cela s'applique (CD_REFNIS). Secteur statistique : pour toutes les adresses énumérées ci-dessus, le couplage avec le secteur statistique.
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Les données DBRIS complètent les données des contrats de bail. Le lien entre la base de données des baux enregistrés avec celle des entreprises permet de caractériser les entreprises propriétaires des biens locatifs. Ce lien est indispensable pour suivre et comprendre l'évolution du marché locatif privé et analyser les tendances qui s'y rapportent. Les données demandées se limitent à celles qui permettent d'atteindre les finalités explicitées ci-dessus.

Signature du responsable de traitement ou du représentant légal

Signature et date :

Astrid Romain (Signature)

Signature numérique de Astrid Romain (Signature)
Date : 2025.08.26 09:20:53 +02'00'

Nom : Astrid Romain
Fonction : ~~Administrateur général,~~ Directrice, ~~Directeur général, Statisticien en chef~~[4]

Avis du DPO (Data Protection Officer – Délégué.e à la protection des données)
Le/la soussigné(e) DPO est informé(e) de la présente demande et du(des) traitement(s) de données envisagé(s) et a émis un avis positif.

Signature et date : 25 août 2025

Rosario Debilio (Signature)

Nom : R. Debilio

[4] Biffer les mentions inutiles.